

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue quatre mandats de gestion d'Obligations Crédit ISR libellées en USD

Paris, le 5 janvier 2023 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer quatre mandats de gestion (deux actifs et deux dits stand-by) de portefeuille d'Obligations Crédit ISR libellées en USD.

L'ERAFP a lancé en novembre 2021 une procédure avec négociation dont l'objet était l'attribution de mandats de gestion de fonds d'obligations crédit libellées en USD.

À l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les mandats actifs à AXA Investment Managers et à FundLogic, qui délèguera la gestion financière à Eaton Vance Management, toutes deux filiales de Morgan Stanley IM. Les mandats stand-by ont été attribués à Amundi et BlackRock.

Les portefeuilles seront principalement investis dans des obligations libellées en USD d'émetteurs de pays de l'OCDE, à l'exception des titres émis ou garantis par un État souverain ou une collectivité locale.

La construction du portefeuille, réalisée par chaque titulaire essentiellement sur la base d'une analyse fondamentale des émetteurs et d'une analyse technique des obligations, devra assurer une diversification en termes sectoriels et devra se conformer au dispositif ISR de l'ERAFP. Les titulaires déploieront par ailleurs leurs meilleurs efforts afin d'accompagner l'ERAFP dans la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre de sa participation à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).

À titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats actifs sera d'environ 1,2 milliard d'euros. Comme indiqué, deux des quatre mandats attribués sont dits *stand-by*, ce qui signifie que l'ERAFP se réserve la possibilité de les activer, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de six ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour une période de deux ans.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 37 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2020. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr